



> Rendez-vous Retraite 2008 : revue de détail avant propositions gouvernementales

Les discussions ont commencé :

Le jeudi 27 mars, Xavier Bertrand (ministre du Travail et des Affaires Sociales) Eric Woerth (ministre du Budget) et André Santini (ministre de la Fonction Publique) ont reçu les 5 organisations syndicales dites représentatives et les organisations patronales. Il est à noter que l'UNSA n'a pas participé à cet échange. Les évolutions concernant la représentativité syndicale et les pressions des « partenaires sociaux » pour nous exclure des débats n'y sont certainement pas pour rien.

Cette première journée avait pour objet de recueillir l'avis des différentes organisations syndicales.

Les 1^{er} et 2 avril, André Santini a reçu les organisations présentes dans la fonction publique. C'est à ce titre que l'Unsa Fonctionnaire a été reçue en audience.

Enfin, Xavier Bertrand annoncera les propositions gouvernementales la semaine prochaine (cf. interview de [X. Bertrand dans Dimanche + sur Canal](#) – La partie sur les retraites est dans le second extrait).

Un paysage syndical éclaté :

Une convergence existe entre les différentes organisations syndicales pour refuser l'allongement de la durée de cotisation à 41 ans en 2012. Les raisons avancées de ce refus par les uns ou les autres ne sont pas toujours les mêmes. Certains considèrent, comme la CGT, qu'il existe d'autres moyens de financer nos régimes de retraite, d'autres, comme la CFDT, pensent qu'il n'est pas possible d'augmenter cette durée de cotisation tant que le taux d'emploi des « séniors » ne sera pas amélioré.

D'autre part, les syndicats désapprouvent la manière dont Xavier Bertrand a posé la question du transfert d'une partie de la cotisation d'assurance chômage vers l'assurance vieillesse, question qui est du seul ressort des partenaires sociaux.

Sur le fond cependant, les positions divergent entre la CFDT et FO, qui ne sont pas définitivement fermées au principe d'un tel transfert, et la CFTC et la CGT, qui estiment que l'Unédic doit d'abord s'assurer d'un bon accompagnement des chômeurs.

Pour autant, s'il existe des éléments d'unité d'appréciation, la mise en place d'une stratégie syndicale commune semble encore difficile. La situation actuelle tient plus de la course à l'échalote (c'est moi le « meilleur des meilleurs » défenseurs du régime des retraites) que de la prise en compte des enjeux réels et la nécessité d'une réponse unitaire.

Les initiatives isolées de la CGT le 29 mars (avec l'apport de la FSU et de Solidaires) puis de FO le 16 avril en sont l'illustration. Le summum est atteint lorsqu'une réunion « unitaire » sur la défense des retraites se tient le 31 mars entre les seules confédérations « représentatives » (sans l'UNSA donc) et à laquelle la CFDT ne participe pas.

Les réactions syndicales semblent donc pour l'instant plus de l'ordre du positionnement tactique que de l'organisation d'une éventuelle réponse commune. L'approche des futures élections prud'homales n'y est pas pour rien.

Les positions syndicales de l'UNSA :

L'éditorial de Luc Bérille du n°115 de L'Enseignant (http://www.se-unsa.org/page_enseig.html) donne l'essentiel de notre position :

- ✍️ sauvegarder notre système solidaire de protection sociale ;
- ✍️ garantir des niveaux de pension décents.

A l'occasion de l'audience de l'UNSA Fonctionnaire avec André Santini, Elisabeth David a réaffirmé notre opposition à l'allongement de la durée de cotisation et a insisté sur la situation, très pénalisante, des femmes dans la Fonction publique.

Enfin, notre union, l'UNSA, reste disponible pour une action efficace et unitaire sur la base d'une défense de notre régime de retraite. Cela semble difficile pour l'instant, mais les propositions ministérielles pourraient y obliger les organisations syndicales, même celles qui préfèrent marcher seules...

Du côté gouvernemental : on avance par petits pas

Au début de la semaine prochaine, X. Bertrand recevra l'ensemble des organisations syndicales. On verra si l'UNSA est reçue et par qui...

A priori, les mesures seront surtout réglementaires.

Ce que l'on sait aujourd'hui :

- ✍️ le gouvernement reste attaché à l'allongement de la durée de cotisation à 41 ans ;
- ✍️ l'amélioration du taux d'emploi des « séniors » sera un élément important.

Sur ce sujet, le gouvernement souhaite ainsi simplifier le cumul « emploi/retraite ». Le lien avec le taux d'emploi n'est pas évident sauf à considérer que la solution à une diminution des retraites est la recherche d'une activité professionnelle de complément.

Par ailleurs, le gouvernement ne "travaille pas" à un système de bonus-malus pour contraindre les entreprises à avoir 5% de salariés de plus de 55 ans dans leurs effectifs. "Instaurer des quotas" de seniors et un système de bonus malus pour les entreprises concernant l'emploi des 55-64 ans "constituerait une grave erreur", a estimé le MEDEF. Cela fut suffisant pour que le gouvernement recule.

Enfin, la ministre de l'Economie et de l'Emploi Christine Lagarde a récemment confirmé l'intention du gouvernement de lever la dispense de recherche d'emploi (DRE) pour les demandeurs d'emploi de 57 ans et plus. Cocasse, si cela n'était aussi triste, quand on sait que le taux d'emploi reste à 38 %. On va leur demander de chercher des emplois qui n'existent pas !!

✍️ la mise en paiement des retraites sera faite au 2 du mois plutôt qu'au 8 ou 9 comme actuellement.

Dans la Fonction Publique, André Santini a annoncé que :

- ✍️ le gouvernement envisage un passage à 41 ans de cotisation pour une retraite à taux plein.
- ✍️ le calcul des pensions sur les six derniers mois de salaire, contre les 25 meilleures années dans le privé, ne serait pas remis en cause.
- ✍️ le gouvernement pourrait supprimer les mises à la retraite d'office à 55 ans, comme pour les infirmières, les pompiers ou les policiers.

> On en parle aussi...

Création d'une caisse autonome de la Fonction Publique :

Le ministère du Budget et de la Fonction publique se penche sur le mode de gestion des régimes de retraite des fonctionnaires et a transmis mi-mars à l'Inspection des finances la demande d'une étude ? Cette étude vise en particulier la création d'une caisse de retraite centrale des fonctionnaires regroupant les agents de l'Etat (2,5 millions), de la fonction publique hospitalière (1 million) et des collectivités territoriales (1,6 million). Le SE-UNSA a toujours été opposé à la création d'une caisse autonome et reste attaché à la budgétisation des pensions.

Service des Pensions de La Baule :

La Baule, qui gère les retraites Educ. Nat. devait disparaître (cf. Flash n°3). A l'occasion d'une rencontre intersyndicale (en présence de l'UNSA), le ministère a déclaré que les personnels n'avaient pas de souci à se faire avant 2012...

> Revalorisation des retraites – Prolonger l'action du 6 mars...

Les sept organisations syndicales de retraités (les 5 unions confédérales, la FGR-FP, l'UNSA-Retraité) se sont réunies le jeudi 17 avril dernier.

Devant l'absence de réponse du gouvernement, les organisations de retraités ont décidé de prolonger l'action du 6 mars, au cours de la première quinzaine de mai.

Un temps fort sera organisé le mardi 6 mai.

Le temps fort pourrait s'organiser comme suit :

- demande d'audience auprès des Préfets, avec remise de la déclaration commune,
- interpellation des parlementaires (audience, lettre, etc.),
- communiqué de presse.

Une nouvelle audience a été demandée au Conseiller social de F. FILLON.

Vous trouverez en annexe la déclaration commune des organisations de retraités.

> Journée d'études de l'UNSA-Retraité

L'UNSA-Retraité organise sa journée d'études le jeudi 22 mai 2008, à Bagnolet, sur le thème de la perte d'autonomie.

Vous pouvez relayer l'information auprès de retraités de votre section et contacter l'UNSA Retraité pour recevoir des invitations retraite@unsa.org.

Ci dessous, les éléments essentiels du programme.

9 h 30	Accueil, ouverture de la journée	J.P. TRIPOGNEY/A. OLIVE
10 h 00 - 12 h 30	Première table ronde : « la perte d'autonomie et le maintien à domicile »	
14 h 30 - 16 h 30	Deuxième table ronde : « La perte d'autonomie et l'accueil en maison de retraite »	

Le SE-UNSA dans le cadre de son agenda 21 vous invite à n'imprimer ce courriel que si nécessaire